

L'OFFRE DU CENTRE DE LANGUES (CDL)

Toute l'information relative aux langues transversales, aux certifications (CLES, TOEFL ITP), aux ateliers de conversation est présentée sur le site du Centre de langues.

<http://cdl.univ-lyon2.fr>

CONTACTS

Centre de langues (CDL)
Campus Porte des Alpes
bâtiment O

Pour les étudiants de L1 :
sadia.otmani@univ-lyon2.fr
(bureau 0R36 - poste 74 18)

Pour les étudiants de L2 :
pascal.gelinaud@univ-lyon2.fr
(bureau 0R35 - poste 30 48)

Pour les étudiants de L3 :
haitte.hamlaoui@univ-lyon2.fr
(bureau 0R40 - poste 26 74)

Responsable scolarité
vanessa.robles@univ-lyon2.fr
(bureau 0R40 - poste 43 96)

mise à jour : octobre 2019

De quoi s'agit-il? _____

Tout·e·s les étudiant·es de licence (de la L1 à la L3) doivent obligatoirement suivre **une** langue transversale. Celles-ci sont gérées par le Centre de langues (CdL) qui en propose actuellement 12 : **allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, français pour non francophones, italien, intercompréhension en langues romanes, portugais, russe et suédois.**

Les langues transversales sont déclinées par niveau de langues définis à l'échelle européenne :

- A1 (TD0xx) : débutant (aucune expérience de la langue)
- A2 (TD1xx) : faux-débutant
- B1 (TD2xx) : intermédiaire
- B2 (TD3xx) : intermédiaire avancé
- C1 (TD4xx) : avancé

Le niveau en langue pour les étudiant·es de L1 est déterminé par un test en ligne au moment de l'inscription. Il suivra l'étudiant·e tout au long de son parcours et pourra évoluer sur les indications de son/sa enseignant·e en langue.

Pour les étudiant·es de **Master 1**, il faut se référer à la maquette qui peut comporter soit une langue de spécialité gérée par la composante, soit une langue de communication qui peut être proposée par le CdL.

Le CdL ne propose pas de langue transversale aux étudiant·es de **Master 2**.

Où se trouve le Centre de langues ? _____

Le Centre de Langues fait partie de l'UFR Langues et se situe sur le campus Porte des Alpes (Bron / St Priest), au bâtiment O.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 12h, sauf en période de rentrée. Pendant les 3 premières semaines de cours de chaque semestre : ouverture exceptionnelle du secrétariat les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h à 12h.

Quelles sont les missions du Centre de langues ? _____

- En début de chaque semestre, **changer les étudiant·es de groupes de langues sur justificatif** (problème de niveau de langues, d'incompatibilité d'emploi du temps...).
- Gérer les demandes de **dispense d'assiduité en langue transversale**. Attention, les étudiant·es doivent obligatoirement se présenter au secrétariat du CdL pour remplir un formulaire de demande de dispense d'assiduité (DA).
- Proposer **une langue pour non spécialiste** à certain·es étudiant·es de Master 1 en fonction de chaque maquette (contacter le secrétariat du Centre de Langues).
- Contrôler la **saisie des notes** pour les langues transversales de L1, L2, L3 et Master 1.
- Organiser des **certifications en langues** : CLES B1, B2 et C1 (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur proposé dans plusieurs langues), TOEFL ITP (certificat en anglais).

Quelles sont les particularités à retenir ? _____

- **Pour la gestion des absences**, veuillez consulter le règlement intérieur du Centre de Langues (cdl.univ-lyon2.fr)
- Les étudiant·es inscrit·es dans l'**option internationale MINERVE** doivent obligatoirement choisir l'anglais en langue transversale, sauf LEA et LLCER anglais, (minerve@univ-lyon2.fr).

En résumé : le Centre de langues gère tous les problèmes liés à la langue transversale (emploi du temps, dispense d'assiduité, notes...). Il ne faut pas hésiter à lui adresser les étudiant·es.